



## ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE SAINT-GERMAIN ET DE MARLY

### Lettre aux adhérents n°61 -Janvier 2026

#### EDITORIAL

Chers Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly,

Le conseil d'administration de notre association se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2026. 2025 aura été une année faste pour nous avec, entre autres, l'opération de plantation participative en février, le lancement de la procédure de classement en forêt de protection du massif de Marly en mai, et le renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux avec pour résultat tangible un accroissement significatif du nombre de nos adhérents. Pour 2026 nous avons encore quelques nouveautés à vous proposer qui vous seront communiquées via nos médias habituels et au cours de notre prochaine AG qui aura lieu le 21 mars 2026.

Et si vous souhaitez apporter votre pierre à notre édifice, n'hésitez pas à nous contacter. Toute initiative pour défendre, expliquer ou promouvoir nos forêts mérite d'être développée.

Enfin, je souhaiterais rendre hommage à Francis Hallé, célèbre botaniste et grand amoureux des arbres et des forêts, qui nous a quitté le 31 décembre 2025.

Dominique MARIS, Président

#### AGENDA

Plus d'information sur [www.amisforestsaintgermainmarly.org](http://www.amisforestsaintgermainmarly.org)

- **Retrouvez-nous à l'occasion de notre assemblée générale, le samedi 21 mars 2026 à 15 h :**  
MAS, salle des arts, 3 rue de la république à Saint-Germain-en-Laye. Voir en 4<sup>ème</sup> page
- **Sorties 1<sup>er</sup> semestre 2026 gratuites pour les adhérents à jour de leur cotisation (hors frais pour certaines sorties) :** 15 € individuel, 20€ couple, 5 € étudiants et demandeurs d'emploi, gratuit pour enfants ; Participation de 5 € par sortie pour les non adhérents
  - ✚ **Visite de l'usine chauffage urbain au bois : lundi 19 janvier** (10h-12h) Saint-Germain-en-Laye. Sortie guidée par le responsable de l'usine
  - ✚ **Dessin botanique : dimanche 25 janvier, 1<sup>er</sup> et 29 mars, 26 avril** (9h-12h30), tout niveau, animée par Anne Pieussergues d'Herbicourt, illustratrice botanique, participation 25 €
  - ✚ **Visite-Randonnée avec l'ONF : mercredi 15 avril** (9h30-12h) Forêt de Marly, le fort du trou d'enfer. Guidée par Adrien Jory, responsable ONF secteur de Marly
  - ✚ **Atelier découverte et cuisine des plantes sauvages comestibles : mercredi 6 mai et 3 juin** (9h30-12h) Animé par Claire Séropian, spécialiste de la cuisine des plantes
  - ✚ **Sortie famille et enfants : samedi 16 mai** Guidée par Juliette David, présidente de l'association « Fans de Forêt
  - ✚ **Sortie chauve-souris, samedi 23 mai** Guidée par Jean-Pierre Lair, de la LPO (Ligue de la protection des oiseaux)
  - ✚ **Ecosystème forestier et arbres remarquables : samedi 30 mai et 4 juillet**, 9h30-12h ; Forêt de Saint-Germain, Guidée par Alain Gauthier
  - ✚ **Reconnaissance des Arbres et Arbustes : samedi 6 juin et 13 juin** (9h30-12h) Parc du château de Saint-Germain. Guidée par Guillaume Blondel.
  - ✚ **Visite-Randonnée avec l'ONF : mercredi 10 juin** (9h30-12h) Forêt de St Germain. Guidée par Alban Rangier, responsable ONF de l'unité territoriale Val d'Oise, Saint-Germain.
  - ✚ **Botanique : samedi 20 juin** (9h-12h30) Forêt de Marly Guidée par Marie-Lou Dussarrat, botaniste.
  - ✚ **Ornithologie : dimanche 21 juin** Guidée par Jean-Pierre Lair, ornithologue à la LPO

**Inscription obligatoire par mail :** [contact@amisforestsaintgermainmarly.fr](mailto:contact@amisforestsaintgermainmarly.fr) ou **par sms** /tel : 06 87 71 61 70 pour Ecosystème forestier ; 06 33 95 42 43 pour autres sorties

## NOS FORETS VONT-ELLES CONTINUER A GARDER LEUR CAPACITE A ETRE UN Puits DE CARBONE ?

La forêt joue un rôle essentiel comme puits de carbone, grâce à la fonction chlorophyllienne des feuilles qui absorbent le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère pour le transformer en carbone sous la forme du bois.

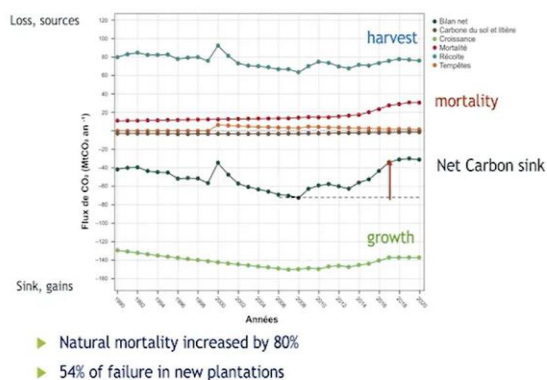
**Au niveau mondial, les forêts représentent 30% de la capacité d'absorption. Pour la forêt française, c'est 10%.** Dans la trajectoire vers l'objectif zéro carbone à l'horizon 2050, il est prévu que la forêt française puisse absorber le CO<sub>2</sub> résiduel.

Cependant, dans son inventaire sur la forêt française pour 2024, l'IGN constate que le changement climatique a un fort impact sur leur santé : **en 10 ans elles ont perdu 50% de leur capacité à capter du carbone.**

Pour en savoir plus : <https://www.ign.fr/espace-presse/les-donnees-de-linventaire-forestier-national-confirment-limpact-du-changement-climatique-sur-la-sante-des-forets-francaises>

Dans la vidéo faite par le Shift Project, intitulée « Puits de carbone naturels » - rencontres académiques 2024, la troisième partie écrite par Philippe Ciais, chercheur au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE) décrit très bien l'évolution de cette capacité des forêts en Europe, dont la forêt française. <https://www.youtube.com/watch?v=RpRqLdGsCek>

In France, the forest carbon sink was divided by two in less than 10 years



- **Une mortalité naturelle qui a augmenté de 80%** due aux maladies, sécheresses, incendies,
- **Un taux de mortalité de 54% pour les nouvelles plantations.**

Dans son exposé, P. Ciais explique que la filière bois ne peut pas compenser cette perte d'absorption pour l'utilisation du bois dans le bâtiment et autres utilisations qui le gardent sous la forme du bois. Le bois énergie est même émetteur de CO<sub>2</sub>.

Également, il faut garder les vieilles forêts, car les nouvelles plantations créent une dette carbone au début.

Or la crise climatique ne va pas diminuer : si nous allons vers +2° d'augmentation, tous les 5 ans nous aurons des conditions comme celles de l'été 2022-2023 et à +3° cela sera tous les 2 ans.

### Comment remédier à cette perte de capacité à stocker le carbone ?

✅ En allant vers une **gestion durable des forêts** telle que celle que pratique l'ONF. Nous l'avons vu appliquer lors de notre plantation pédagogique du 5 février 2025.

✅ **Eviter la déforestation**

✅ **Avoir des données précises sur l'état de nos forêts pour prendre les décisions adéquates en termes de gestion, santé et choix des espèces adaptés à chaque forêt.**

Les disparités régionales entre les forêts sont très fortes en France. Par exemple dans les zones de montagne comme les Alpes, la forêt est très peu exploitée du fait des pentes. Le LSCE développe une captation d'images de haute définition (ce qui permet d'avoir l'état de chaque arbre) par des passages quotidiens de satellite. Ces données, couplées à des modèles d'IA, permettent d'avoir des cartes visualisant l'évolution des gains et pertes de chaque parcelle au niveau de chaque arbre.

✅ **Développer le potentiel des arbres hors des forêts**

Ces modèles d'analyse ont été adaptés aux arbres et à toutes zones arborées, comme les haies hors des forêts. Ce potentiel des arbres hors des forêts n'est pas pris en compte dans l'inventaire forestier. Or il y a de fortes disparités en termes de couverture arborée. Ainsi la façade atlantique Normandie Bretagne a un taux de couverture arborée de plus de 20%. Donc éviter la suppression des EBC (Espace Boisé Classé), planter des arbres, des haies, etc.

### REUSSITE DE NOTRE PLANTATION PEDAGOGIQUE !

8 mois après notre **plantation pédagogique réalisée le 5 février 2025** en forêt de Marly, deux des techniciens de l'ONF qui nous avaient accompagnés (Charles Cohen et Pierre Pethe) nous ont conviés à ce premier suivi « pédagogique ». Il était temps de voir comment nos plants avaient passé ce premier été et pris racine.

Un groupe d'une vingtaine de personnes dont 4 enfants se sont rassemblés en haut de la parcelle 92 pour écouter l'exposé des forestiers concernant la méthodologie de suivi de la plantation sur 5 ans.



L'objectif de ce **premier suivi réalisé le 8 octobre 2025** consiste à évaluer le taux de réussite de la plantation, à savoir le nombre de plants ayant pris racine après 8 mois en terre.

Cette vérification, faite par binôme, consiste à examiner chaque plant, en renseignant son état sur une fiche :

- **A repris** : le plant a des feuilles,
- **Incertain** : le plant semble mal en point mais lorsque l'on exerce une traction sur la tige, elle tient. C'est un signe que le plant a encore sa réserve de glucides sous le collet pour redémarrer au printemps.
- **Mort** : plus de plant, ou s'il reste une tige, elle ne tient pas en terre

Une colonne « observations » permet de compléter : protection enlevée par un animal ou mal agrafée, champignons sur les feuilles, etc.



La plantation pédagogique : dates et chiffres

✓ **5 février 2025** : plantation de la parcelle 92 en forêt de Marly

✓ **8 octobre 2025** : premier suivi

✓ **Résultats : 89,8 % de reprise !**

405 plants vérifiés dont 341 vivants, 23 incertains, 41 morts

#### Et après ?

- **Dans un an, à l'automne 2026**, il s'agira de vérifier que les plants se sont bien enracinés car à l'issue de ce deuxième été, ils ne pourront plus compter sur la réserve de leur bourrelet.

En fonction du résultat, il pourra être décidé de :

- Refaire du garnissage s'il y a moins de 50% des plants qui ont repris.
- Dégager certains plants d'une végétation envahissante dans les bandes de 4 mètres qui sépare chaque couple de sillons (par exemple, broyage de robiniers faisant des rejets et devenant envahissants)



- **Suivi périodique pendant les 3 ans suivants**

Son **objectif sera de vérifier que la plantation ne subit pas de dégât de la part du gibier** ou que la végétation ne devienne pas trop envahissante.

A savoir : les **enveloppes de protection sont absolument nécessaires pour protéger** les jeunes plants **de la dent du gibier** et plus particulièrement des chevreuils. Pour réguler la population de grands ongulés et des sangliers, l'ONF mène par ailleurs des actions de chasse de novembre à mars tant en forêt de Saint-Germain qu'en forêt de Marly.

A l'issue de ces 5 ans, **le taux de réussite définitif de la plantation pourra être calculé** et tous les enseignements tirés.

## **ASSEMBLEE GENERALE : SAMEDI 21 MARS 2026**

L'Assemblée Générale de notre Association aura lieu :

**Le samedi 21 mars 2026 à 15h00 à la Maison des Associations – Salle des Arts  
3 rue de la république à Saint-Germain-en-Laye**

En ouverture de cette assemblée, comme nous en avons pris l'habitude depuis plusieurs années, nous vous proposons une conférence sur nos forêts. Cette année nous avons choisi le thème de la chasse en forêt de Saint-Germain et de Marly.

Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, Directeur ONF de l'Agence territoriale Île-de-France Ouest, et son équipe viendront répondre aux questions suivantes que vous vous posez peut-être :

- ✓ Pourquoi chasse-t-on à Saint-Germain et à Marly ?
- ✓ Que chasse-t-on à Saint-Germain et à Marly, et que ne chasse-t-on pas ?
- ✓ Organisation de la chasse sur nos deux massifs
- ✓ Bilan des prélèvements sur les dernières années

Bien entendu, il ne s'agit pas d'un débat sur la chasse en général en France. Ce n'est pas l'objet de notre association. Nous souhaitons simplement mettre en lumière, sans dogmatisme, un des aspects de la complexité de la gestion forestière dans notre région.

## **PENSEZ A RENOUVELER VOTRE ADHESION ! TARIF DE COTISATION 2026**

- |  |             |                          |
|--|-------------|--------------------------|
| • Membre adhérent :                                | 15€         | <input type="checkbox"/> |
| • Couple adhérent :                                | 20€         | <input type="checkbox"/> |
| • Association adhérente ou cotisation de soutien : | 25€ et plus | <input type="checkbox"/> |
| • Etudiant et demandeur d'emploi :                 | 5€          | <input type="checkbox"/> |



Règlement :

-**par carte bancaire** via HELLOASSO

<https://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-foret-de-saint-germain-et-de-marly/adhesions/adhesion-2026>

-ou **par virement bancaire** (en parallèle, si vous êtes un nouvel adhérent, envoyer vos coordonnées (nom, prénom, adresse et téléphone) par email à [contact@amisforetsaintgermainmarly.fr](mailto:contact@amisforetsaintgermainmarly.fr)

Agence de domiciliation : BNPPARB ST GERMAIN (02953) IBAN : FR76 3000 4001 7800 0101 0297 392

BIC : BNPAFRPPXXX

-ou **par chèque** libellé au nom de l'association, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous  
Maison des Associations 3 rue de la république 78 100 Saint-Germain-en-Laye

SUIVEZ-NOUS SUR    

Site Internet : <https://www.amisforetsaintgermainmarly.org>

Facebook : <https://www.facebook.com/amisdelaforetdesaintgermainetdemarly/>

**Association agréée au titre de la protection de l'environnement dans un cadre départemental depuis 1979**